

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 18 Mars 2024**

**Objet : Adoption du budget de l'OPH Rives de Seine Habitat pour l'exercice 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

**Etaient présents** : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Madame Agnès POTTIER-DUMAS - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Victoria DOGNIN - Madame Chantal LABORDA - Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Hugo DAPINO - Monsieur Jean-Yves CAVALLINI - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE

**Ont donné pouvoir** :

Monsieur Gérard HUOT à Madame Agnès POTTIER-DUMAS  
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI  
Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA  
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY  
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD  
Monsieur Luc AIT AISSA à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE

**Etaient excusés** :

**Etaient absents** :

## LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment ses articles L.421-21 et R.423-6 ;

Vu l'ordonnance n° 2007-137 du 1<sup>er</sup> février 2007 relative à la transformation des OPHLM en OPH devenus des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial ;

Vu le Code de la construction et de l'Habitation et notamment ses articles L421- 21 et R.423-5, R. 423-6 et R. 423-7 1 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-648 du 1<sup>er</sup> juillet 2008 relatif au régime budgétaire et comptable des Offices Publics de l'Habitat et modifiant le code de la construction et de l'habitation (partie réglementaire) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2023 relative aux orientations budgétaires 2024 ;

Le budget prévisionnel 2024 présente les indicateurs clés suivants :

Total des produits 2024 récupération des charges récupérables comprises : 100.661.161 euros

Total des charges 2024 charges récupérables comprises : 100.356.643 euros

Résultat excédentaire prévisionnel 2024 : 304.518 euros

L'exercice devrait afficher une capacité d'autofinancement budgétaire de 13.427.518 euros.

En retraitant le remboursement d'emprunts prévisionnel pour 10.600.000 euros, la CAF net HLM devrait être de 2.827.518 euros soit 5,13 % du total des loyers nets (55.131.343 euros).

Le fonds de roulement de l'OPH devrait consommer en emplois 44.107.908 euros se décomposant pour 33,47 millions d'actifs immobilisés, 10,6 millions en remboursements d'emprunts et de dépôt de garanties locataires. En contrepartie, l'OPH bénéficiera de 43.993.318 euros de ressources se décomposant en 2,5 millions de cessions immobilières, 3,05 millions de subventions d'investissements et d'environ 25 millions de souscriptions d'emprunts.

Je propose au Conseil d'Administration de voter le budget 2024 composé des éléments suivants :

- Le budget synthétique
- Annexe 1 Charges
- Annexe 1 bis Produit
- Annexe 3 Stock

Après en avoir délibéré ;

Vu le rapport de Madame le Président ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte le budget prévisionnel 2024.

**Résultat des votes** : 29 voix pour

La délibération N° 2 est adoptée des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

**Article 2** : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine.



ADOpte  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name.